



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGULIER
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
TENU LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011
À L'HOTEL GOUVERNEUR À SEPT-ÎLES**

13. Fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec

Attendu que la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans, a pour mandat de contribuer à la sécurité maritime et d'assurer la recherche et le sauvetage dans les eaux canadiennes;

Attendu que la décision annoncée par le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Keith Ashfield, de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec de la Garde côtière canadienne centralisera maintenant les activités de répartition des appels de détresse des utilisateurs de la Voie maritime du Saint-Laurent aux centres de Halifax et de Trenton, ce qui causera une surcharge d'appels pour ces centres;

Attendu que les compétences linguistiques des répartiteurs des centres de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissance des lieux géographiques québécois et des services locaux d'urgence risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter les temps de réponse et retarder l'intervention des équipes de secours;

Attendu que le Centre de sauvetage maritime de Québec est le seul centre d'urgence spécialisé dans la coordination et le contrôle des opérations de sauvetage en mer au Québec;

CA-2011-09-17

**IL EST PROPOSÉ PAR MME DANIELLE ROY MARINELLI
Mairesse de Lévis
APPUYÉ PAR M. BERNARD GAGNON
Maire de Saint-Basile-le-Grand
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'UMQ demande au ministre des Pêches et Océans et à la Garde côtière canadienne de renoncer à fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, afin de contribuer à maintenir la sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

Copie certifiée
Conforme



M^{re} Diane Simard, Secrétaire de la Corporation

22 septembre 2011
DS/